

**DELIBERATION N° 2020-63****Conseil Municipal du mardi 10 novembre 2020**

<u>OBJET</u> PROJET PHOTOVOLTAIQUE FLOTTANT	<u>Nombre de conseillers</u> En exercice 15 Présents 15 Procurations 0 Votants 9
2 – Urbanisme 2.2 – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols	<u>Votes</u> Pour 8 Contre 1 Abstentions 6

L'an deux mille vingt, le mardi dix novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes dans le strict respect de la confidentialité et dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de M. JOUSSEAUME Yannick, Maire.

Etaient présents : M. JOUSSEAUME Yannick, M. MORANGE Éric, M. DUPONT Cyr, M. MARTY Jean-Louis, Mme CHETIOUI Laurence, Mme DELBOS Laure, Mme OESMAN Sylviane, M. KERNEVES Yann, Mme RICHARD Catherine, Mme ROUCHEL Annie, Mme GIANESINI Bernadette, Mme THEOBALD Sophie, Mme COMBES PEDOUSSAUT Christine, Mme HERRMANN Carole, M. WEISSGERBER William.

Secrétaire de séance : Mme GIANESINI Bernadette.

Dans le cadre de la délibération n° 2019-71 du 28 novembre 2019, le Conseil avait validé l'adoption d'une période probatoire avant de valider un projet de panneaux photovoltaïque flottant sur les gravières. Une décision devait être prise à l'issue d'une visite d'un site existant en fonctionnement.

Un voyage s'est déroulé les 29 et 30 septembre 2020 avec les services du SCOT, les représentants des carrières et de nombreux élus d'autres territoires.

Cette visite a confirmé les compétences professionnelles en matière d'ingénierie, de technicité et d'accompagnement de ce type de projet de la Compagnie Nationale du Rhône qui est en porteur pour notre commune.

De ce fait, conformément à la délibération précédente, Monsieur le Maire propose de valider le certificat d'urbanisme pour ce type de projets, sachant que le cahier des charges devra mentionner un processus pédagogique faisant référence aux différentes énergies renouvelables, accompagné d'un projet relatif à la biodiversité : empoissonnement, pose de frayères, parcs paysagers, pollinisateurs (abeilles, hôtels à insectes...). Ce site pourra accueillir des écoles et tout autre public.

Une attention toute particulière sera portée au suivi de ce site après implantation.

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

Berger
Levrault

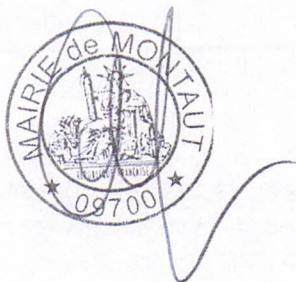
ID : 009-210901997-20201110-202063-DE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré avec 6 abstentions, 1 voix contre et 8 voix pour :

- APPROUVE la conception du cahier des charges du projet de photovoltaïque flottant.
- ACCEPTE de valider les certificats d'urbanisme relatifs aux projets de panneaux photovoltaïques flottants.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
M. JOUSSEAUME Yannick



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 13 novembre 2020
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 13 novembre 2020
Le Maire,

